



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 15/01/2006 – 09 :07**

**JACKY GALLOIS**

Bonjour Louis SCHWEITZER.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**JACKY GALLOIS**

On va parler discothèque avec vous ce matin.

**LOUIS SCHWEITZER**

Oui. Je vais vous parler d'une discrimination de plus en plus répandue, ce qui ne la rend que plus insupportable et plus odieuse. C'est ce racisme quotidien qui empoisonne notre société et démoralise nombre de jeunes. La scène se passe à l'entrée d'une discothèque, Laetitia a 20 ans, elle a invité une vingtaine d'amis pour fêter cet anniversaire. Les jeunes se retrouvent dans son studio avant de se rendre dans une discothèque. Laetitia a réservé pour 20 personnes, 20 amis invités à célébrer ses 20 ans, dans une discothèque à la mode d'une ville de l'Est de la France. Un premier groupe de 15 personnes arrive, tout se passe bien, ils préviennent les agents de sécurité qu'ils ont une réservation pour 20 personnes et que 5 autres amis vont bientôt arriver. Les agents de sécurité leur suggèrent d'entrer et d'attendre leurs amis à l'intérieur. Un peu plus tard, Ali, Nicolas, Karim, Mourad et Thomas arrivent à la discothèque. Ils précisent qu'ils rejoignent leurs amis. Les agents de sécurité laissent passer Nicolas et Thomas, et refusent l'entrée à Ali, Karim et Mourad. Laetitia prévenue se dirige vers l'entrée pour régler ce problème en compagnie de Jonathan.

**JACKY GALLOIS**

Et alors là, qu'est-ce qui se passe ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Les agents de sécurité disent à Laetitia qu'il n'est pas possible de laisser entrer 3 personnes de couleur. Le responsable de l'établissement est alerté. Laetitia et ses amis redemandent la raison de ce refus de laisser entrer le reste du groupe en dépit de la réservation. Le responsable de l'établissement avance alors une toute autre version, il dit ne pas vouloir laisser entrer ce nouveau groupe, parce qu'il a déjà eu des problèmes avec certains de ces jeunes gens. Or, selon l'ensemble des attestations que la HALDE a recueilli, les personnes refoulées n'habitaient pas dans cette ville, ni dans ses environs, mais à Lyon. Aucun de ces jeunes gens n'était jamais allé dans cet établissement avant cette soirée.

**JACKY GALLOIS**

Alors qu'ont-ils fait à ce moment-là ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Le groupe a immédiatement quitté cet établissement, tous, les 20. Laetitia a informé ses parents de l'incident qui a gâché la fête. Ses parents ont alerté le préfet du département, Karim a saisi la HALDE.

**JACKY GALLOIS**

Que peut-on faire contre de telles pratiques ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Avant tout réagir, c'est ce qu'ont fait ces jeunes. C'est réconfortant

---

de voir des jeunes solidaires face au racisme et à la discrimination, de voir des jeunes qui n'acceptent pas et font respecter leur droit, c'est encourageant de voir qu'ils ont saisi la HALDE. Grâce à leur réaction, la HAUTE AUTORITE a décidé de saisir le procureur de la République des faits portés à sa connaissance, qui peuvent constituer un délit. La HAUTE AUTORITE a informé l'établissement en question de la transmission au procureur de la République.

**JACKY GALLOIS**

Quelle sanction contre ce directeur de discothèque ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Ce sera au tribunal de décider, mais il faut rappeler que le code pénal prévoit, pour un refus d'accès à un lieu accueillant le public sur base discriminatoire, une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison, 75.000 euros d'amende. Que les jeunes n'hésitent pas à nous écrire, 11 rue Saint-Georges, Paris 9<sup>ème</sup> ou à nous contacter, nous les aiderons dans leurs démarches.

**JACKY GALLOIS**

La HALDE, donc 11 rue Saint-Georges à Paris dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. Merci Louis SCHWEITZER. FIN{